

Isigny-sur-Mer

Quotidien Ouest-France du 22 novembre 2025

ouest-france.fr du 22 novembre 2025

380 mots

Une aire terrestre éducative confiée à des collégiens

Les 16 élèves éco-délégués du collège du Val-d'Aure vont prendre en charge une aire terrestre éducative. Un espace mis à disposition pour favoriser la biodiversité.

Les collégiens éco-délégués du Val-d'Aure sont très investis dans le projet d'aire terrestre éducative (ATE).

Jeudi, deux représentants des 16 élèves élus ont assisté à la signature de la convention de mise à disposition d'un terrain de 130 m², au Fanal.

« **Une ATE est un espace géré et aménagé par les élèves pour favoriser la biodiversité. Cela peut être utilisé pour des actions éducatives** », explique Océane Estarque, du [CIEC](#), Centre d'initiation à l'écocitoyenneté situé à [Saint-Lô](#) ([Manche](#)).

L'idée de la participation est née des classes parcs initiée par le Parc des marais et le Ciec. Les ATE sont sous contrôle de l'Office français de la biodiversité (OFB), qui insiste sur l'implication des élèves dans les idées proposées.

Et des idées, les collégiens n'en manquent pas. « **Nous pensons à la plantation de fruitiers, de plantes mellifères et à la réalisation d'un hôtel à insectes** », confie Robin Lancieux et Ethan Drieux Bellée, les deux délégués présents au moment de la signature de la convention.

Les éco-délégués auront aussi pour mission de faire partager leurs travaux, leurs observations et sensibiliser les autres élèves à la biodiversité.

Cette démarche de création d'une ATE est l'idée de Marion Santini, professeur de lettre et d'italien au collège. « **Je suis sensible à l'environnement étant aussi apicultrice** », indique l'enseignante.

Si la mairie met le terrain à disposition pendant trois ans renouvelables, elle propose aussi un rôle de conseil et d'aide assuré par ses agents techniques espaces verts.

Une première pour le Parc naturel régional

Les aménagements nécessiteront cependant des investissements que les collégiens comptent en partie financer par des actions. « **Une demande de subvention a été acceptée par l'OFB, d'un montant de 5 000 € sur trois ans. Cela servira aux investissements mais aussi à d'éventuelles interventions extérieures** », annonce [Océane](#) Estarque.

« **C'est la première ATE sur le territoire du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin** », félicite son représentant, Nicolas Fillol.



Le collège, le Centre d'initiation à l'écocitoyenneté et la commune d'Isigny-sur-Mer ont signé une convention de mise à disposition d'un terrain pour en faire une aire terrestre éducative gérée par les collégiens. Ouest-France